

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
 Conduite d'Opération pour travaux de VRD
 Marché D710050023 - Avenant 01 - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour renforcer l'expertise de la maîtrise d'ouvrage lors de la préparation des consultations de maîtres d'œuvre, puis de travaux, à lancer concernant les équipements publics d'intérêt général réalisés de façon concomitante et coordonnée avec les équipements publics propres des opérations d'aménagement, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié, après mise en concurrence sur procédure adaptée, à la société GLOBAL INGENIERIE.

Ce marché à bons de commande (n°D710050023) a été notifié le 22 septembre 2005, pour un montant compris entre 100 000 € HT et 220 000 €HT.

Initialement prévue sur une durée continue de trois ans à compter de l'émission du premier des bons de commande, les conditions d'intervention de cette conduite d'opération, et plus spécifiquement la durée de ses prestations, doivent être maintenant adaptées aux besoins de la maîtrise d'ouvrage, du fait notamment :

- des délais nécessaires aux procédures de mise en concurrence des aménageurs (Loi du 20/07/2005 et Décret d'application du 31/07/2006) ;
- de durées de travaux plus longues qu'initialement prévues ainsi que de phasages de chantiers revus et affinés au fur et à mesure de l'avancement des études qui peuvent nécessiter la suspension des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- des délais requis pour le choix des maîtres d'œuvre qui, de surcroît, doivent intervenir sur des durées allongées par rapport aux prévisions antérieures.

Ainsi, les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage doivent être mobilisables :

- concernant les travaux, jusqu'à production des décomptes généraux et définitifs par les entreprises chargées de réaliser les travaux ;

- concernant les maîtres d'œuvre, jusqu'à l'expiration de l'année de parfait achèvement des travaux, permettant ensuite l'achèvement des missions de chaque maître d'œuvre.

En outre, entre les différentes phases d'avancement des études et des travaux éventuellement prévus en tranche ferme et en tranche conditionnelle, des périodes de suspension des interventions de la conduite d'opération doivent pourvoir être prévues.

Il est ici proposé de modifier les conditions d'intervention du prestataire de façon à mieux les adapter aux besoins d'assistance (recalages planning notamment) de la maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'aménagement.

Après discussion avec le prestataire, il a été convenu que ces modifications sont sans incidence financière sur le montant du marché initial.

L'avenant n°01 entérine ses adaptations.

Ainsi, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- l'avenant 01 au marché D710050023 ;
- tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2009

Mme. CHRISTINE BOST